



## Enquête sociale après décision du juge est elle possible

Par **Garth**, le **09/02/2015** à **14:43**

Bonjour, depuis le 13 janvier je suis passer devant le jaf avec mon avocate nous avons demander le droit de garde et une visite sous surveillance pour le père car il es calomnieux a mon égard vis avis de notre fille . Nous avons aussi un fils mais le père ne veut pas le prendre en visite j'attend la réponse du juge pour le 12 février mais a ce jour toujours aucune enquête social n'a étai lancé comment le juge peut rendre un jugement sans cette enquête ou auras tel lieu après et pourquoi merci